



**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025**

CADRE D'EMPLOIS des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de PLEURS

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Actuel	Grade	Libellé proposé	Grade	Niveau	Observations
M. FLIZOT BERTRAND	adjoint technique territorial		adjoint technique territorial principal de 2ème classe		1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Fait à Pleurs, le 22 juillet 2025

Janick SIMONNET,

Maire de Pleurs

